



Guide du Littoral



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Sommaire

Préserver la biodiversité	p. 4
Agir contre les pollutions	p. 8
Aménager	p. 12
Améliorer la connaissance	p. 16
Participer à la sensibilisation et l'éducation à l'environnement	p. 18
Valoriser notre patrimoine culturel	p. 20
Vivre avec le risque	p. 23
Quelques définitions - Glossaire	p. 27

Editorial

En Provence, la beauté, l'authenticité et la richesse du patrimoine naturel littoral sont des atouts indéniables d'attractivité et de rayonnement international.

La conservation de cette biodiversité remarquable est donc essentielle face aux pressions urbaines, démographiques, climatiques et industrielles qui la menacent.

Pour répondre au défi consistant à accueillir du public sur des sites naturels préservés du littoral, le Département a fait le choix d'inscrire son territoire dans une dynamique de développement durable.

Ainsi, notre collectivité s'applique à développer des politiques ambitieuses et innovantes qui permettent de concilier l'essor économique du secteur maritime, l'attractivité touristique du littoral et la sauvegarde écologique des réserves marines.

Ce guide vous permettra d'identifier rapidement les nombreuses actions mises en place pour valoriser un environnement exceptionnel, tout en préservant nos ressources naturelles pour les générations futures.

Martine Vassal

Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Préserver la biodiversité

Plan de gestion de l'Ile Verte

Sur le domaine départemental de l'Ile Verte et du Mugel a été initiée en 2001, en pleine concertation avec les clubs de plongées et la Prud'homie de pêche locale, une démarche pilote de gestion intégrée, première opération de ce type à avoir été mise en œuvre dans les Bouches-du-Rhône.

Le plan de gestion du Département comprend 31 actions et notamment des actions phares telles que :

- ▶ La mise en place de mouillages écologiques pour les plongeurs sous marins ;
- ▶ L'élaboration d'une charte de bonnes pratiques et d'outils de communication afin d'inciter à l'utilisation de ces mouillages écologiques ;
- ▶ La protection de l'herbier de Posidonie de l'impact des mouillages de la plaisance ;
- ▶ La création d'un sentier de découverte de l'Ile Verte.

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Service Gestion Technique des Domaines Départementaux

Europôle de l'arbois

13545 Aix-en-Provence

Tél. : 04 13 31 57 20 - www.cg13.fr

Propriétaire et gestionnaire d'espaces naturels sensibles



Le Département des Bouches-du-Rhône est aujourd'hui propriétaire de plus de 16 600 hectares répartis sur une trentaine de domaines.

Ce patrimoine résulte d'une politique volontariste d'acquisition et de gestion initiée dans les années 1960. Les acquisitions possibles grâce au droit de préemption, et leur gestion sont financées par la Taxe d'aménagement, permettant notamment d'assurer la protection contre les incendies, d'effectuer des travaux de valorisations forestières, et d'installer des équipements d'accueil du public.

Présent en Camargue depuis 1960, le Département est propriétaire des Etangs des impériaux et de Consécanière, il possède également le Domaine du Château d'Avignon classé à l'inventaire des Monuments Historiques depuis 2003, dans lequel se déroulent très régulièrement des expositions et des manifestations culturelles.

Par ailleurs, le Département est un important propriétaire sur le pourtour marseillais. En effet, ses propriétés s'étendent de la Nègre au pied de l'émetteur de la Grande Etoile, à la pointe de Callelongue en passant par Pichauris à Allauch, la Barasse ou l'Île Verte à La Ciotat. Ce sont en tout près de 3 800 hectares d'espaces naturels qui sont protégés aux portes de Marseille. Les paysages y sont quelquefois arides, d'autres fois plus verdoyants, mais ils ne laissent jamais le promeneur sans émotion.

Le Département a développé l'application mobile «13 grandeur nature» afin de vous accompagner sur les domaines départementaux. Cette application gratuite vous permettra de découvrir à pied ou en vélo les propriétés départementales.

Attention, sur les domaines de Marseilleveyre et de l'Île Verte, vous entrez en cœur de Parc National, conformez-vous à sa réglementation.

calanques-parcnational.fr/fr/reglementation

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Service Administration des Domaines et Activités Cynégétiques

52, avenue de St-Just - 13256 Marseille cedex 20

Tél. : 04 13 31 64 83 - www.cg13.fr

Conservatoire du littoral

Le Conservatoire du littoral mène une politique d'acquisition foncière visant à la protection d'espaces naturels et de paysages sur les rivages maritimes et lacustres. Depuis plus de 20 ans, le Département des Bouches-du-Rhône l'accompagne, avec le Conseil Régional, dans sa politique de mise en valeur des espaces protégés qu'il acquiert.

Ce sont annuellement plus de 500 000 euros qui y sont consacrés.

Le Conservatoire a défini depuis plusieurs années trois critères principaux de sélection des terrains à acquérir, tels que les sites menacés par l'urbanisation ou l'artificialisation, les sites dégradés nécessitant une réhabilitation rapide, et les sites fermés au public alors qu'ils mériteraient d'être ouverts à tous. Après avoir réalisé des travaux de remise en état, il confie la gestion des terrains aux communes, à des collectivités locales ou à des associations.

CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Délégation PACA

Bastide Beaumanoir

3, rue Marcel Arnaud

13100 Aix-en-Provence

Tél. : 04 42 91 64 10

www.conservatoire-du-littoral.fr



Les structures de gestion

Sur le littoral des Bouches-du-Rhône, quatre structures de statuts et d'organisations différents, ont pour objectif commun la gestion globale et pérenne du littoral départemental.

Cependant, en fonction des spécificités naturelles et des pressions sur leurs territoires, ces structures possèdent des missions différentes :

- ▶ le Parc Naturel Régional de Camargue : maintenir un territoire de transition entre terre et mer,
- ▶ le GIPREB : réhabiliter l'étang de Berre,
- ▶ le Parc marin de la Côte Bleue : une gestion globale du milieu marin,
- ▶ le Parc National des Calanques : concilier au mieux la protection des patrimoines naturel, paysager et culturel avec le développement durable des usages.

Membre de ces structures, le Département leur apporte de surcroît son appui technique et financier.

▶ **PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE**

Mas du pont de Rousty - 13200 Arles

Tél. : 04 90 97 10 82

www.parc-camargue.fr

▶ **GIPREB**

Cours Mirabeau - 13130 Berre-l'Étang

Tél. : 04 42 74 15 51

www.etangdeberre.org

▶ **PARC MARIN DE LA CÔTE BLEUE**

Observatoire du parc marin

Plage du Rouet - 31, avenue Jean Bart - BP 42

13620 Carry-le-Rouet

Tél. : 04 42 45 45 07

www.parcmarincotebleue.fr

▶ **PARC NATIONAL DES CALANQUES**

Bât. A4 - Parc Valad

Impasse Paradou - 13009 Marseille

Tél. : 04 20 10 50 00

www.calanques-parcnational.fr



Agir contre les pollutions

Aide aux communes littorales

Le Département des Bouches-du-Rhône propose chaque année différentes mesures pour encourager et soutenir les communes et leurs groupements dans leurs projets d'équipements.

Le littoral est un milieu particulier, très convoité, fragile, à la rencontre de deux éléments : la terre et la mer.

Aussi, au-delà des actions habituelles de l'aide à la protection et à la valorisation des milieux aquatiques, le dispositif spécifique créé en 2012, l'aide à la connaissance et la protection des milieux littoraux et marins a pour objectif de renforcer les actions portées par les communes littorales du département ou leurs groupements.

Ce dispositif permet de subventionner :

- ▶ Les études visant à définir ou actualiser les profils de vulnérabilités des plages (en application de la Directive Européenne sur les eaux de Baignade).
- ▶ Les études d'élaboration de Plan Infra POLMAR, à une échelle pertinente (cellules hydrosédimentaires, plans communaux ou intercommunaux).
- ▶ La mobilisation de moyens pour le ramassage des déchets et la réduction des pollutions sur le littoral et la mer (dans le cadre d'une gestion pérenne).
- ▶ Les balisages écologiques en milieu fragile ou dégradé, dans un but de restauration des écosystèmes.

L'intégralité du guide départemental des aides aux communes présentant les modalités de soutien du Département aux projets communaux ou intercommunaux est disponible sur le site internet www.cg13.fr

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Service Partenariats et Territoires

52, avenue de Saint-Just

13256 Marseille cedex 20

Tél. : 04 13 31 64 89 - www.cg13.fr

Aide à l'amélioration de l'assainissement sanitaire et à la mise aux normes des stations d'épuration

Afin d'améliorer la qualité des eaux par la réduction des rejets de polluants domestiques en milieux aquatiques et littoraux, le Département aide les communes et leurs groupements à l'amélioration de l'assainissement sanitaire et la mise aux normes des stations d'épuration, des réseaux, mais aussi à la réalisation d'études.

DIRECTION DE LA VIE LOCALE

Service des communes

Hôtel du Département - 52 avenue de Saint-Just

13256 Marseille Cedex 20

Tél. : 04 13 31 39 42 - www.cg13.fr



Phytoprotecteurs en agriculture et zones non agricoles

Le Département, au travers de sa politique de l'agriculture, soutient les initiatives de la profession agricole afin de favoriser des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Il participe, aux côtés de l'Etat et de l'Europe, au financement des mesures agro-environnementales visant une meilleure gestion de la ressource en eau et la réduction des rejets de polluants.



Il agit également dans :

- ▶ la destruction contrôlée des produits phytoprotecteurs non utilisés par les exploitants,
- ▶ l'incitation forte vers une agriculture raisonnée et la filière biologique,
- ▶ le recyclage des eaux usées dans les serres,
- ▶ la participation aux études sur des zones fortement touchées par des pollutions diffuses, afin d'évaluer les investissements nécessaires à la réduction de ces pollutions.

Par ailleurs, le Département soutient les actions limitant l'usage des produits phytoprotecteurs en zone non agricole par les Collectivités notamment et adopte des techniques respectueuses de l'environnement dans la gestion de ses missions (routes départementales, ports départementaux, domaines départementaux, jardins et espaces verts de bâtiments, ...).

DIRECTION DE L'AGRICULTURE
Hôtel du Département
52 avenue de Saint-Just
13256 Marseille Cedex 20
Tél. : 04 13 31 22 64 - www.cg13.fr

**CHAMBRE D'AGRICULTURE
DES BOUCHES-DU-RHÔNE**
22 avenue Henri Pontier
13626 Aix-en-Provence Cedex 01
Tél. : 04 42 23 06 11 - www.agri13.fr

Laboratoire Départemental d'Analyses

Le LDA13 (Laboratoire Départemental d'Analyses des Bouches-du-Rhône), service du Département, intervient à la demande de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et pour le compte des communes notamment, dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire des eaux de baignade telles que les plages et les plans d'eau du département.

En fonction des résultats obtenus, le Ministère de la Santé classe la qualité des plages pour une plus grande tranquillité des habitants et des vacanciers. Un suivi analytique renforcé est réalisé pendant les périodes estivales. Par ailleurs, diverses approches sont mises en place pour mieux connaître l'environnement. A ce titre, l'eau, les poissons, les coquillages sont régulièrement analysés pour la recherche de contamination microbiologique et chimique (métaux lourds, radioactivité, biotoxines marines, micropolluants organiques, algues toxiques).

Le LDA 13 assure, en collaboration avec la Direction des Transports et des Ports de l'institution départementale, le suivi de la qualité des eaux des ports départementaux (analyses bactériologiques et physico-chimiques).

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

Technopôle de Château Gombert

29, rue Joliot Curie - 13013 Marseille

Tél. : 04 13 31 00 00 - www.cg13.fr





Aménager

Ports Départementaux

Le Département est autorité de gestion sur 8 des 47 ports que compte le littoral des Bouches-du-Rhône. Il gère ses ports avec pour objectif de concilier développement économique, protection de l'environnement et qualité de vie pour tous. La concertation avec les usagers est à la base de cette gestion.

Les missions assurées sont les suivantes :

- ▶ Travaux nécessaires à l'entretien, la protection et à la modernisation des équipements,
- ▶ Gestion dynamique du plan d'eau et des quais,
- ▶ Amélioration de la qualité environnementale des ports : récupération des eaux usées des navires, aires de carénage, plan de gestion des déchets...

Les 8 ports départementaux :

- ▶ Le port-vieux de La Ciotat et son domaine industriel,
- ▶ Le port de Cassis,
- ▶ Les ports calanquais de Niolon et de la Redonne,
- ▶ Le port de Carro,
- ▶ Les ports de Pertuis, Sagnas, et Jaï sur l'Etang de Berre.

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DES PORTS

Service des Ports

Hôtel du Département- 52 avenue de Saint-Just - 13256 Marseille Cedex 20

Tél. : 04 13 31 02 28 - www.cg13.fr

CAPITAINERIES

► La Ciotat

Tél. : 04 42 83 80 27/28

Bureau du Port - Département

Tél. : 04 42 01 26 59

► Cassis

Tél. : 04 42 32 91 65

Bureau du Port - Département

Tél. : 04 42 01 26 59

► Ports de Niolon - La Redonne

Département Service des ports

Tél. : 04 13 31 02 28

► Port de Carro

Tél. : 04 42 07 00 00

Département Service des ports

Tél. : 04 13 31 02 28

► Pertuis / Sagnas / Jaï

Département Service des ports

Tél. : 04 13 31 02 28



Les vitrines d'un réseau routier responsable

Le département des Bouches-du-Rhône compte près de 250 km de longueur de côte. Cette façade maritime est couverte par des routes propices à la découverte de sites remarquables offrant des points de vue sur la Méditerranée. Parmi les 3000 km de routes départementales, gérées directement par le Département, plusieurs itinéraires de découverte du patrimoine sont à découvrir. Retenons notamment la route des crêtes (RD 141) de La Ciotat à Cassis qui offre des points de vue remarquables, notamment sur le Bec de l'Aigle et les premières calanques de Marseille, et la route de la Côte Bleue (RD5) entre Carry le Rouet et Sausset les Pins). Au-delà en Camargue, la RD38 aux Saintes Maries de la Mer participe à ce réseau de «Belles routes» qui mettent en valeur le patrimoine naturel des Bouches-du-Rhône.

Une application Smartphone est également disponible : Avec MyProvence Belles Routes, partez à la découverte des Bouches-du-Rhône à pied, en vélo, en VTT, en moto, en voiture et même en transport en commun.

DIRECTION DES ROUTES

Hôtel du Département

52 avenue de Saint-Just

13256 Marseille Cedex 20

Tél : 04 13 31 36 44 - www.cg13.fr



Le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM)

Le Grand Port Maritime de Marseille, dont les installations marquent depuis plusieurs décennies le littoral à Marseille, à Martigues et à Fos, est un des piliers fondateurs de notre économie. Avec 42 000 emplois directs et indirects, le Grand Port Maritime de Marseille est un moteur essentiel pour le développement de nos territoires.

Dans le cadre du projet stratégique du port, le Département contribue au financement de travaux structurants, tels que l'amélioration des accès ferroviaires des bassins de Marseille et de Fos, les chantiers de transport combiné à Mourepiane ou encore l'aménagement de la zone industrielle de la Feuillane...

GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE

23 place de la Joliette

BP 81965 - 13226 Marseille Cedex 02

Tél. : 04 91 39 40 00

www.marseille-port.fr



Le PDIPR

Le Département est responsable depuis 1986 de la mise en œuvre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. A cette fin, il entretient et balise près de 2 000 km de chemins de randonnées pédestres et équestres à travers tout le département. L'objectif est de constituer un maillage de chemins ouverts au public et protégés, répartis de façon cohérente sur le territoire.

Les sentiers de randonnées concilient aménagement, préservation et libre accès des sites au public.

Ils permettent de canaliser la fréquentation tout en offrant la possibilité de découvrir la diversité des paysages et des sites prestigieux notamment sur le littoral de notre département.

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**Service Gestion Technique des
Domaines Départementaux
Europôle de l'Arbois
13545 Aix-en-Provence
Tél. : 04 13 31 57 20 - www.cg13.fr**



Le pastoralisme

Sur ses propriétés, le Département conventionne avec des bergers en faveur du pastoralisme. Des espaces de parcours sont mis à disposition des bergers, notamment dans le but de diminuer le risque incendie par le débroussaillage, mais aussi dans le souhait de préserver une tradition provençale. Pour la mise en œuvre de ces actions, le Département s'appuie sur l'expertise technique du CERPAM (Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée).

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**Service Gestion Technique
des Domaines Départementaux
Europôle de l'Arbois
13545 Aix-en-Provence
Tél. : 04 13 31 57 20- www.cg13.fr**

**CERPAM Antenne départementale :
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône
Maison des Agriculteurs
22 avenue Henri Pontier
13626 Aix en Provence Cedex 01
Tél. : 04 42 23 86 14 - www.cerpam.fr**





Améliorer la connaissance

KARSTeau

Le projet Karsteau, porté par l'Université de Provence avec le soutien notamment du Département, a apporté de nouvelles connaissances sur le fonctionnement des aquifères karstiques côtiers. Ces derniers contribuent à l'alimentation des sources sous-marines de Port-Miou et du Bestouan à Cassis. Cette ressource en eau douce souterraine pourrait en effet jouer un rôle majeur pour le Sud-Est du département.

Le Département a souhaité illustrer cet investissement au travers de 2 films :

- ▶ L'un pédagogique, qui s'adresse au public scolaire, aborde le cycle de l'eau dans les calcaires côtiers méditerranéens, le façonnage des roches et des paysages par le travail de l'eau.
- ▶ L'autre institutionnel qui présente l'étude Karsteau, ses enjeux et l'intérêt départemental.

Lien films :

<https://www.cg13.fr/le-cg13-en-action/environnement/les-engagements/eau-et-milieux-aquatiques/>

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**Service Partenariats et Territoires- 52, avenue de Saint-Just
13256 Marseille cedex 20 - Tél. : 04 13 31 64 89 - www.cg13.fr**

Le Syndicat Mixte d'Etude et de Gestion de la Nappe de la Crau (SYMCRAU)

Dans un secteur où elle représente quasiment l'unique ressource en eau, la nappe de Crau alimente 9% de la population départementale. C'est également un territoire important pour l'agriculture, le tourisme, et l'industrie.

Cette ressource est suivie depuis 2006 par le Syndicat Mixte d'Etude et de Gestion de la Nappe de la Crau (SYMCRAU) : suite à l'étude de diagnostic qualitatif, quantitatif et l'analyse de l'évolution des risques de pollution, mais aussi la progression du biseau salé (introduction d'eau marine dans des nappes phréatiques), le SYMCRAU gère 2 réseaux de suivi de la nappe (qualitatif et quantitatif) et s'engage dans une démarche de gestion globale et concertée de type contrat de nappe.

SYMCRAU

ZI du tubé 13800 Istres

Tél. : 04 42 56 64 86





Participer à la sensibilisation et l'éducation à l'environnement

Aides et subventions aux associations

Dans le domaine de la protection et de l'éducation à l'environnement, le département des Bouches-du-Rhône est riche depuis longtemps d'un tissu associatif particulièrement actif et développé avec un champ d'action très large.

La sensibilisation et l'éducation du plus grand nombre est un axe transversal prioritaire de la politique du Département. Au-delà du soutien financier de la Collectivité, un partenariat technique actif s'est engagé avec les structures associatives traitant des thématiques littorales.

Outre l'éducation à l'environnement, la palette des actions des associations est très variée : entretien des rivières, nettoyage de plages, spectacles musicaux, surveillance aérienne des pollutions maritimes.

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Service Partenariats et Territoires

52, avenue de Saint-Just

13256 Marseille cedex 20

Tél. : 04 13 31 64 89 - www.cg13.fr



Aides en faveur des collégiens avec l'Inspection d'Académie



Notre département est riche de son environnement naturel et des associations qui agissent au quotidien pour le protéger, le valoriser et le faire découvrir notamment aux collégiens. Dans le cadre des actions éducatives du Département, ces associations contribuent à la prise de conscience par les jeunes de leur appartenance à un territoire qui, en garantissant leur existence, implique pour eux des droits et des devoirs.

Les actions proposées sur le thème de l'eau et de la protection des milieux aquatiques mêlent interventions en classes, expositions, actions artistiques et sorties encadrées sur site.

DIRECTION DE L'EDUCATION

Service des actions éducatives

Hôtel du Département - 52 avenue de Saint-Just

13256 Marseille Cedex 20

Tél. : 04 13 31 21 74

[http ://www.cg13.fr/education/collegiens/actions-educatives.html](http://www.cg13.fr/education/collegiens/actions-educatives.html)

La mission départementale d'éducation à l'environnement MIDEV

La mission départementale d'éducation à l'environnement (MIDEV) a pour objectif de faire découvrir, d'admirer et protéger l'environnement aux collégiens. Cette mission d'éducation à l'environnement est assurée à travers l'organisation de «sorties natures» dans les sites magnifiques du département, mais également par un rendu après la sortie sous la forme d'une «exposition nature», et par la réalisation d'un «journal des sorties nature» rédigé par les élèves et les professeurs.

DIRECTION DE L'EDUCATION

Service des actions éducatives

Hôtel du Département - 52 avenue de Saint-Just

13256 Marseille Cedex 20 - Tél. : 04 13 31 23 08

[http ://www.cg13.fr/education/collegiens/actions-educatives.html](http://www.cg13.fr/education/collegiens/actions-educatives.html)



Valoriser notre patrimoine culturel

Les chantiers navals de La Ciotat

Le Département s'est fortement investi pour la réhabilitation du site des Chantiers navals de La Ciotat en pôle d'industrie navale de pointe.

Emblèmes du passé industriel de La Ciotat, les grues et les nefs d'origine ont toutefois été préservées en tant que témoins. Parallèlement, la création de plateformes de maintenance des navires de plaisance a permis de maintenir des savoir-faire industriels et artisanaux intéressants en matière de construction et de réparation navale. Grâce à ses équipements exceptionnels et ses 600 emplois hautement qualifiés, La Ciotat est aujourd'hui un pôle leader en Méditerranée, pour les interventions sur les yachts au-delà de 24 mètres.

Un nouveau plan d'investissement à long terme prolonge la durée de la concession jusqu'en 2036. Il permettra de pérenniser 1000 emplois sur le site.

SEMIDEP-CIOTAT

46, quai François Mitterrand

13703 La Ciotat Cedex

TÉL. : 04 42 83 80 20

www.semidep-ciotat.com

La Pêche et les petits métiers



Liée à l'identité même du littoral des Bouches-du-Rhône, la pêche est une activité multiséculaire. Aujourd'hui, la flotte de pêche professionnelle est constituée de 350 bateaux et de 900 marins. L'essentiel des activités y est représenté par «les petits métiers»: une pêche artisanale en «art fixe» utilisant des filets, des palangres et des nasses, caractérisée aussi par la polyvalence des méthodes et la diversité des prises. Le Département offre la gratuité des plans d'eau et des quais aux pêcheurs des 8 ports départementaux, il aide à la structuration de la profession et à ses actions de recherche pour une pêche économe et durable. Il existe 4 prud'homies dans le département : La Ciotat, Cassis, Marseille et Martigues.

CRPMEM PACA

3 rue Gustave Ricard

13006 Marseille

crpmem.paca@wanadoo.fr

04 91 56 78 33

Bouches-du-Rhône Tourisme

Bouches-du-Rhône Tourisme est une association qui coordonne la politique touristique du Département des Bouches-du-Rhône. Elle analyse et coordonne l'évolution de l'activité, développe et modernise l'existant. Sa tâche consiste également à promouvoir l'image du territoire en France et à l'étranger. Elle contribue à la promotion du patrimoine culturel et identitaire de notre littoral en favorisant le développement touristique sur nos 280 kilomètres de côtes.

BOUCHES-DU-RHÔNE TOURISME

13, rue Roux de Brignoles

13006 Marseille

Tél. : 04 91 13 84 13

www.visitprovence.com



L'Atlas Paysager

Les paysages naturels du littoral des Bouches-du-Rhône, à la fois marins et terrestres sont exceptionnels. Ces paysages sont très contrastés depuis le massif des Calanques, la Côte Bleue et le massif de l'Estaque, jusqu'aux espaces humides des rives de l'étang de Berre et de Camargue.

De la maîtrise de la connaissance de ces paysages et de leur évolution, au moyen d'outils de référence, dépend la perspective d'un développement raisonné et harmonieux des divers projets d'aménagement.

L'Atlas des Paysages, document à usage professionnel, est l'un de ces outils, inventaire exhaustif renforçant la connaissance, qui communiquera à tout acteur de l'aménagement de l'espace départemental cette notion identitaire des territoires.

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

52, avenue de Saint-Just

13256 Marseille cedex 20

Tél. : 04 13 31 64 53 - www.cg13.fr



Vivre avec le risque

L'érosion

La frange littorale évolue sous l'influence des dynamiques naturelles et de l'action de l'homme. Ainsi le trait de côte peut être stable, en progression ou en recul. Les problématiques d'érosions et de submersions marines ont motivé le Département à élaborer une étude de l'évolution du trait de côte du littoral des Bouches-du-Rhône.

L'évolution de ces phénomènes, leur connaissance, leur compréhension et leur anticipation sont une nécessité pour les acteurs publics, aussi bien sur le plan environnemental qu'au regard des enjeux humains et économiques.

Sur la base de l'état des lieux, cet outil global et évolutif a permis d'établir un diagnostic de l'évolution du trait de côte afin de mettre en perspective des propositions de modes de gestion du littoral.

«L'Étude de l'évolution du trait de côte du littoral des Bouches-du-Rhône au regard de l'érosion marine» est disponible sur le site du CRIGE PACA : www.crige-paca.org.

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Service Partenariats et Territoires

52, avenue de Saint-Just - 13256 Marseille cedex 20

Tél. : 04 13 31 64 89 - www.cg13.fr

Les ouvrages de protection

Le Département apporte une aide technique et financière aux structures qui développent différentes missions telles que la lutte contre les risques d'inondations et de submersion marine, la qualité de l'eau, l'aménagement des cours d'eaux et des berges, et la sensibilisation des riverains.

Par exemple, le principal gestionnaire d'ouvrages de protection sur le département est le SYMADREM qui a pour missions, l'entretien, la gestion et la surveillance des digues, quais et ouvrages maritimes, en vue d'améliorer la protection des biens et des personnes concernant les risques d'inondation du Rhône et de submersion marine.

Voir paragraphe sur les structures de gestion page 7.

SYMADREM - la Grande Sacristane

448 Avenue de l'Abbé Pierre

Route des Saintes Maries de la mer - 13200 ARLES

Tél. : 04 90 49 98 07 - www.symadrem.fr





Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Doté d'un budget de plus de 50 millions d'euros qui en fait l'un des plus importants de France, le SDIS des Bouches-du-Rhône a notamment compétence pour lutter contre les feux de forêts et préserver la beauté des massifs littoraux, très fragiles. Leur forte fréquentation estivale les rend plus vulnérables.

Le SDIS possède également un service nautique qui assure certaines missions en milieu marin, notamment la surveillance des plages, le sauvetage et l'assistance des personnes en situation de détresse sur la bande côtière et au large, et les recherches de personnes disparues en mer.

Souvent visible en période de crise, il travaille tout au long de l'année à la prévention des risques.

SDIS DES BOUCHES-DU-RHÔNE

1 avenue de Boisbaudran,

ZI de la Delorme

13326 Marseille cedex 15

Tél. : 04 91 28 47 47 - www.sdis13.fr

La politique forêt

Le Département mène sur le littoral la même politique globale de gestion durable de la forêt en insistant sur les mesures de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) en liaison directe avec les gestionnaires des sites, et en veillant particulièrement à minimiser les différents impacts des travaux.

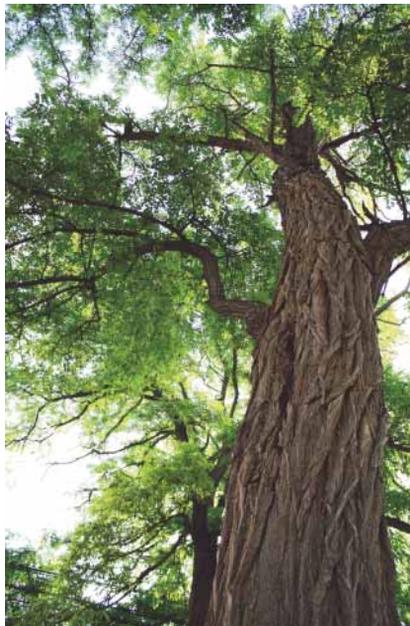
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Sous Direction de la Forêt

52, avenue de Saint-Just

13256 Marseille cedex 20

Tél. : 04 13 31 64 87 - www.cg13.fr



Si vous souhaitez avoir de plus
amples informations sur notre
littoral connectez-vous sur le site :
cg13.fr



Quelques définitions et glossaire

Aquifère karstique :

désigne une couche de roches calcaires perméables permettant l'écoulement significatif d'une nappe souterraine.

PDIPR :

le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée a pour objectif la préservation des chemins ruraux, la découverte de balades et une gestion pratique de la randonnée sur le territoire.

Posidonie :

l'herbier de posidonie est un écosystème primordial des fonds côtiers méditerranéens. Véritable plante aquatique, il est le vivier de plusieurs milliers d'espèces animales et végétales.

Prud'homies de pêche :

présentes seulement en Méditerranée, ce sont de véritables attributions juridictionnelles, réglementaires, disciplinaires et judiciaires, chargées de régler les conflits internes ou externes entre professionnels concernant aussi bien l'accès aux zones de pêche que les conflits sociaux.

CERPAM :

Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée

ARS :

Agence Régionale de Santé

GIPREB :

Syndicat mixte Gestion Intégrée Prospective et Restauration de l'Etang de Berre

GPMM :

Grand Port Maritime de Marseille

IMBE :

Institut Méditerranéen de la Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale

IMEP :

Institut Méditerranéen d'Ecologie et de Paléocécologie

LDA 13 :

Laboratoire Départemental d'Analyses des Bouches-du-Rhône

MIDDEV :

Mission Départementale d'Education à l'Environnement

SDIS :

Service Départemental d'Incendie et de Secours

SEMIDEP :

Société d'Economie Mixte de Développement Economique et Portuaire

SYMADREM :

Syndicat Mixte interrégional d'Aménagement des Dignes du delta du Rhône et de la Mer

SYM CRAU :

Syndicat Mixte d'Etude et de Gestion de la Nappe de la Crau



Notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le Département s'est engagé dans une démarche de certification de la qualité de l'accueil pour offrir à chaque usager :

- ▶ un accès plus facile à nos services,
- ▶ un accueil attentif, courtois et efficace,
- ▶ un accueil confidentiel, informatif et adapté,
- ▶ une écoute permanente des suggestions d'amélioration.

En 2013, le certificat AFAQ AFNOR a été obtenu pour la qualité de l'accueil téléphonique et de l'accueil sur site du public dans 63 sites.

Crédits photos :

Phovoir, Shutterstock, Jean-Paul Herbecq, Christian Rombi, SDIS,
Benjamin Durand, Lionel Barbe, Sandra Ecochard, Sébastien Le Gonidec

Réalisation studio graphique Département 13 - CDP - Mars 2015

**+ ON EST SOLIDAIRE,
+ ÇA NOUS RÉUSSIT.**

Juin 2015



Département des Bouches-du-Rhône

Direction de l'environnement

Hôtel du Département - 52, avenue de Saint Just - 13256 Marseille cedex 20